

	Politique n° 2011-AE-01
Évaluation des apprentissages dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle	
Adoptée par résolution	CC-110629-AE-0098
Mise à jour :	

NOTE : Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

### 1.0 Objectif

Établir un cadre de référence pour permettre à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et à ses centres d'assumer les responsabilités qui leur sont conférées par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) en matière d'évaluation des apprentissages des élèves.

### 2.0 Références

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3, articles 97 et 448)  
Politique d'évaluation des apprentissages du gouvernement du Québec

### 3.0 Glossaire

Les termes énumérés ci-après sont définis dans le but d'aider le lecteur à bien saisir le sens de la présente politique.

Programme adapté : L'élève qui suit un programme adapté est évalué à l'aide des mêmes outils que ses pairs. Un programme adapté maintient les résultats d'apprentissage prévus au programme d'études, mais des adaptations y sont apportées pour permettre à l'élève de participer. Les adaptations peuvent inclure la modification des formats (ex. : braille, livres sur cassette), des stratégies d'enseignement (ex. : utilisation d'un interprète, aides et repères

Contexte de réalisation : Diverses mises en situation ou tâches reliées à un résultat d'apprentissage. Une situation qui définit les conditions dans lesquelles l'élève sera placé pour l'exercice et la démonstration de la compétence. L'identification de tous les éléments d'une situation dans laquelle la performance est requise.

Critères de réussite : Conditions qui doivent être remplies pour obtenir le résultat attendu.

Évaluation : L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives. (MELS – *Dc jhej Y Xbfj Ui Uhcj XYg UddfYb hggUf Yg*, 2003)

Évaluation formative : Processus d'évaluation continue et rétroaction positive sur la démarche d'apprentissage d'un élève dans le but de le soutenir et de favoriser ses apprentissages.

Jugement : Opinion professionnelle sur la démarche d'apprentissage d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

Résultat d'apprentissage : Énoncé décrivant les résultats observables et établissant le degré d'acquisition de la connaissance, de l'habileté ou de l'attitude mesurée.

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Objectif : Résultat déterminé que l'élève doit atteindre au terme d'une tâche d'apprentissage.

Évaluation par les pairs : Observations effectuées par des élèves sur la performance de leurs camarades de classe.

Processus : Séquence de phases d'apprentissage suivies par un élève pour atteindre un objectif. Le processus comprend toutes les stratégies, les décisions, les ébauches et les méthodes utilisées pour réaliser une certaine tâche.

Passage : Le fait pour un élève de passer à un niveau supérieur.

Grille d'évaluation : Une série de lignes directrices pour noter les résultats des élèves. Une grille d'évaluation décrit tous les aspects devant être évalués. Elle contient des échelons, décrit les différents niveaux de compétence, énumère les critères et comprend souvent des exemples.

Autoévaluation : Un retour réflexif de l'élève durant lequel il fait des observations sur sa propre performance.

Seuil de performance : Seuil auquel une performance précise est considérée comme réussie. Le seuil de performance peut être exprimé sous forme numérique ou sous forme qualitative, en se basant sur des critères explicites prédéterminés.

Profil de l'élève : Une compilation de cours et de résultats représentative du but que l'élève s'est fixé.

#### 4.0 Fondements de l'évaluation des apprentissages

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'efforce de promouvoir la réussite de tous les élèves en les encourageant à participer activement à leurs apprentissages. À cette fin, elle favorise :

La valorisation des droits et responsabilités de toutes les personnes qui prennent part au processus d'enseignement et d'évaluation.

La différenciation des pratiques d'enseignement et d'évaluation en classe.

La démonstration par l'élève de ses apprentissages dans des contextes authentiques.

L'utilisation continue de méthodes d'évaluation authentique intégrées.







